



LES POLITIQUES ET LA GOUVERNANCE À MULTINIVEAUX POUR L'INTÉGRATION INTERCULTURELLE

Le Conseil de l'Europe vise à rapprocher ses États membres. Les sociétés devenant de plus en plus diverses, cet objectif peut être atteint en travaillant ensemble sur l'égalité, l'intégration et la gestion de la diversité.

La Recommandation CM/Rec(2022)10 du Comité des Ministres vise à guider les autorités publiques à tous les niveaux dans l'édification de sociétés plus inclusives, plus cohésives et plus prospères en tirant parti des avantages de la diversité. Elle fournit aux États membres des orientations pour relever les défis liés aux migrations, à la diversité et à l'inclusion sociale. Elle souligne l'importance de considérer la diversité et la mobilité humaine comme des opportunités pour le développement sociétal et la prospérité, plutôt que comme des problèmes à gérer.

Les États membres sont encouragés à adopter des approches stratégiques globales qui tiennent compte du potentiel de la diversité, garantissent l'égalité, encouragent la citoyenneté active et favorisent une interaction significative entre les différents groupes.

**Cadre politique
du Conseil de l'Europe**

**Politiques à multiniveaux
et gouvernance pour
l'intégration interculturelle**

Anti-discrimination

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

LES POLITIQUES ET LA GOUVERNANCE À MULTINIVEAUX POUR L'INTÉGRATION INTERCULTURELLE



La recommandation

■ Ce document fournit des **conseils** aux autorités locales, régionales et nationales sur la manière de **réussir l'intégration interculturelle et l'inclusion des personnes migrantes**. Ces conseils s'adressent également à d'autres parties prenantes.

■ Décrit l'approche de l'intégration interculturelle comme un ensemble de politiques visant la **société dans son ensemble**, qui :

- ▶ aide la société à **tirer parti du potentiel de la diversité** et à gérer ses complexités;
- ▶ crée les conditions nécessaires pour garantir **aux personnes migrantes l'égalité des chances d'intégration** dans le contexte juridique, social, économique et culturel de leur pays de résidence.

■ Définit les objectifs de l'intégration interculturelle qui se renforcent mutuellement comme suit :

- ▶ promouvoir et garantir **l'égalité et la dignité de tous et toutes** les membres de la société;
- ▶ instaurer le **respect mutuel, le dialogue et la confiance** entre tous, toutes les membres de la société;
- ▶ favoriser un **sentiment d'appartenance commun et pluraliste** en valorisant la diversité et en offrant un espace pour une interaction significative entre les personnes d'origines socioculturelles différentes, et;
- ▶ faciliter la **citoyenneté active et la participation** à la société sur un pied d'égalité.

■ Appelle à des **politiques stratégiques et cohérentes à tous les niveaux de gouvernement afin de reconnaître le potentiel de la diversité** et de **lutter contre les inégalités** auxquelles sont confrontées les personnes migrantes et les personnes issues de l'immigration.

■ Reconnaît **l'approche holistique et globale de l'intégration interculturelle** en veillant à ce que non seulement les personnes migrantes, mais aussi la société dans son ensemble, contribuent à une société inclusive.

■ Souligne que le modèle d'intégration interculturelle peut également être **pertinent pour d'autres groupes et individus** d'origines différentes.

Ce que les gouvernements devraient faire

■ Mettre en œuvre des **mesures législatives qui appliquent l'approche de l'intégration interculturelle aux politiques dans tous les domaines qui couvrent les niveaux local, régional et national**, ainsi que l'interaction et la coordination entre eux, en garantissant une approche globale de l'inclusion et de la prévention de la discrimination.

■ Promouvoir la compréhension des **quatre principes de l'intégration interculturelle** :

- ▶ en garantissant **l'égalité**, en réalisant des audits anti-discriminatoires et des plans d'action pour éliminer la discrimination dans la prestation des services publics, et en prévoyant des règles claires pour l'obtention de la résidence permanente et de la naturalisation;
- ▶ valoriser la **diversité** en s'attaquant au discours haineux, en promouvant le multilinguisme et en encourageant une représentation équilibrée de la diversité dans les médias;
- ▶ favoriser une **interaction significative** en prévenant la ségrégation spatiale et en promouvant les compétences interculturelles dans l'éducation, le sport, le secteur privé et les soins de santé, entre autres;
- ▶ faciliter la **citoyenneté active et la participation** en déployant des efforts particuliers pour responsabiliser les personnes marginalisées, socialement exclues et en situation de vulnérabilité, ainsi que des mesures visant à encourager activement la participation dans tous les domaines de la vie publique.

■ Mettre en place une **stratégie cohérente aux niveaux national, régional et local** afin de garantir une mise en œuvre efficace des politiques, en établissant également des partenariats avec la société civile, les institutions locales et le secteur privé.

■ **Renforcer la capacité** à soutenir les institutions et les organisations de la société civile dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de l'approche de l'intégration interculturelle.

■ **Établir un cadre de gouvernance solide à multiniveaux pour l'intégration interculturelle**, fondé sur des partenariats et une coordination entre les niveaux de gouvernement local, régional et national, ainsi que d'autres parties prenantes et organisations de la société civile.

■ Encourager les gouvernements à tous les niveaux à **mettre en place des mécanismes participatifs** permettant au grand public de s'engager dans les processus d'élaboration des politiques et de prise de décision.

■ **Partager et examiner les expériences** de tous les niveaux de gouvernement avec les homologues internationaux afin d'améliorer les pratiques en matière d'intégration des personnes migrantes.

■ Veiller à ce que les **représentant-es des personnes migrantes et des personnes d'origines socioculturelles diverses soient systématiquement impliqués à tous les niveaux**, en particulier dans la co-conception des stratégies d'intégration interculturelle nationales, régionales et local.

Plus d'informations sur la recommandation et le travail travaux du Conseil de l'Europe sur l'inclusion interculturelle :



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE